

L'évolution dangereuse de la démocratie française

Deux évènements récents nous interpellent sur le devenir de notre démocratie, creusant un peu plus le fossé entre les élites technocratiques et le peuple. Cette France des métropoles commence à s'inquiéter des opinions et des réactions de la France périphérique comme la décrit le géographe Christophe GUILLUY dans ses ouvrages. Elle sent bien que l'édifice est en train de se craqueler et que la doxa de la pensée conforme commence à être remise en cause. Des décisions de deux des plus hautes institutions administratives de la République sont intervenues l'une sur la souveraineté du pouvoir législatif, émanation de la représentation du peuple et l'autre sur la liberté d'expression, d'opinion et de la presse.

La première concerne la décision du Conseil Constitutionnel du 25 janvier 2024 censurant un tiers des articles de la loi immigration votée par le Parlement, représentant de la souveraineté nationale. Le Conseil constitutionnel a pris une décision politique en s'abritant derrière le motif des « cavaliers législatifs » en dépit de leur lien évident avec le sujet de l'immigration et de l'intégration. Il a appliqué ainsi une vision très stricte de la qualification de « cavalier » en s'appuyant sur une jurisprudence sur les textes composites. Mais des sujets comme le regroupement familial, la condition de durée de séjour régulier pour obtenir une prestation sociale ou encore la réglementation d'acquisition ou de déchéance de la nationalité n'ont-ils pas un lien avec la loi dont l'objet du législateur est de contrôler l'immigration ? Ces textes étaient des articles ajoutés et votés à l'issue du débat parlementaire pour compléter le texte initial déposé par le gouvernement qui n'avait pas de majorité pour le voter. Les « Sages » par leur décision juridique rigide pose immanquablement la question du rôle du législateur. Car au-delà de cette décision, c'est le pouvoir d'initiative du Parlement, émanation de la souveraineté populaire, qui est rogné donnant du grain à moudre à ceux qui critiquent, avec violence parfois, le « gouvernement des juges » et qui pensent que nos institutions jouent contre la volonté du peuple.

La deuxième décision qui nous interroge concerne la liberté d'expression et tout particulièrement la liberté de la presse. Le Conseil d'Etat, saisie, comble de l'ironie, par l'ONG Reporter sans Frontière (RSF), dans une décision rendue publique, mardi 13 février, a demandé à l'Autorité de Régulation de la communication audiovisuelle et du numérique (l'Arcom) de revoir avec attention la politique éditoriale de CNews, chaîne d'information privée du groupe Canal +, dont l'audience talonne aujourd'hui BFMTV.

La décision du Conseil d'Etat demande à l'Arcom de prendre en compte désormais les interventions des chroniqueurs, animateurs et invités de la chaîne en plus du décompte des temps de parole des personnalités politiques comme la réglementation l'impose déjà, aujourd'hui, pour veiller au respect du pluralisme. Ce changement de lecture de la loi va s'imposer aussi aux autres chaînes audiovisuelles. Le régulateur sera tenu de porter une appréciation globale du pluralisme des opinions des intervenants. En les étiquetant selon leurs tendances politiques, c'est un fait grave pour la liberté de la presse et a fortiori pour la démocratie. Selon quel critère va-t-on déterminer les opinions des gens invités sur les plateaux? Au-delà du casse-tête de cette définition pour l'Arcom, c'est une décision aberrante digne du temps de la splendeur des régimes communistes et fascistes.

Le délibéré du Conseil d'Etat ne s'arrête pas là, il demande à l'Arcom de « s'assurer de l'indépendance de l'information au sein de la chaîne en tenant compte de l'ensemble de ses conditions de fonctionnement et des caractéristiques de sa programmation ».

Cela revient à influencer sur la liberté de programmation des radios et des chaînes de télé. Comme l'a titré le journal Le Figaro du 15 février « le spectre d'une police de la pensée plane sur l'audiovisuel ». L'Arcom a 6 mois pour revisiter la loi historique de 1986 qui régit l'encadrement des chaînes et réexaminer le respect par Cnews, propriété de Vincent Bolloré, de ses obligations en matière de pluralisme. 1984, le roman fiction de George Orwell n'est plus très loin de la réalité.

José Giannesini